

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

Loray, le 12 Juin 2020

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

à 20 heures 15

Mairie

Etaient présents :

Mmes Bénédicte BENELHOCINE, Angélique DUBOZ, Claudette FAIVRE, Marcelline VIPREY et MM. Jean-Claude BARBIER, Florian FORTERRE, Damien GAILLARD, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT, Frédéric KUZNIAK, Mathieu MOREL, Richard MYOTTE, Flavien PERROT-MINNOT, Mathieu ROBICHON et Claude ROUSSEL.

Absent : NEANT

VOTE DU TAUX DES TAXES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2020, le taux de la taxe d'habitation n'est plus fixé par les communes.

Seuls les taux de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non-bâti) peuvent être encore votés par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter ces taux de 3 %.

Les taux deviennent donc :

	<u>Anciens taux</u>	<u>Nouveaux taux</u>
- Foncier Bâti	11.16 %	11.49 %
- Foncier Non Bâti	15.32 %	15.78 %

PRIX DE L'ABONNEMENT RESEAU EAU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de l'abonnement au réseau d'eau est inchangé depuis plusieurs années.

Il rappelle également que le budget EAU doit s'autofinancer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter ce tarif d'abonnement au réseau, à compter de 2020.

Tarif actuel : 48.48 € HT par an, soit 4.04 € HT par mois

Nouveau tarif : 58.48 € HT par an, soit 4.87 € HT par an.

TARIF CONCESSION CIMETIERE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les concessions dans le cimetière communal vont être établis prochainement.

Le Conseil Municipal fixe les durées et tarifs suivants :

Pour les tombes et caveaux

- Concession trentenaire (30 ans) : 5 € le M2
- Concession cinquantaenaire (50 ans) : 10 € le M2

Pour les cavurnes

- Concession trentenaire : 10 €
- Concession cinquantaenaire : 20 €

VENTE D'UN CAVEAU 4 PLACES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr et Mme TARBY Pierre sollicitant l'achat d'un caveau 4 places dans le cimetière communal.

Le seul caveau disponible en 4 places étant le « caveau d'attente » de la commune, le Conseil Municipal accepte de le vendre au prix de 2000 €.

Le Maire est autorisé à émettre le titre correspondant.

L'acte de concession sera établi indépendamment.

La Commune ayant fait construire des caveaux 2 places, il est décidé dans garder un comme « caveau d'attente ».

PRIX DE VENTE DES CAVURNES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait réaliser des cavurnes dans le cimetière communal et qu'il y a lieu d'en fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants :

- Cavurne 700 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à émettre les titres correspondants.

DESTINATION COUPES

Le Maire présente le programme des coupes de l'aménagement forestier proposé par l'agent forestier.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à signer tous documents correspondants.

BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs suivants :

- COMMUNE
- BOIS
- EAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL